

HARTMANN



Facturation individuelle du matériel de soins LiMA à partir du 1er octobre

Conséquences des modifications de la LaMal sur la
facturation de matériel de soins LiMA et HARTMANN
easy Care à titre de solution efficace

**Paula Bonin, Frédéric Franca &
Michael Rüger**

21 juillet 2021

Ordre du jour

- 15h00 – 15h15 Accueil et présentation des nouvelles bases légales relatives au décompte du matériel de soins
Paula Bonin & Frédéric Franca, IVF HARTMANN AG
- 15h15 – 15h30 Acquisition de matériel de soins par résident avec HARTMANN easyCare et interface avec votre logiciel de gestion financière pour un décompte aisé auprès des caisses d'assurance-maladie
Michael Rüger, Digital Product Manager IVF HARTMANN AG
- 15h30 – 16h00 Réponse à vos questions soumises
Paula Bonin, Frédéric Franca & Michael Rüger

Présentation des nouvelles bases légales relatives au décompte du matériel de soins

Paula Bonin & Frédéric Franca

Une grande incertitude a régné au cours des dix dernières années à propos de l'acteur tenu de couvrir le coûts du matériel de soins

- Le matériel de soins est remboursé jusqu'au nouveau régime de financement des soins en 2011
- Décompte selon les conventions tarifaires entre les EMS et l'AOS

Jusque 2011

1er janvier 2011

- Nouveau régime de financement des soins:
Les prestations de soins sont financées par l'AOS, l'assuré et le canton
- Remboursement de matériel de soins incertain, plusieurs procès auprès du Tribunal administratif fédéral



1er janvier 2014

- Convention tarifaire Curaviva et tarifsuisse: le matériel de soins fait partie du forfait de soins
- Matériel de soins rémunéré à titre de solution transitoire d'ici fin 2014

Mai 2015

- Plainte de tarifsuisse contre la prolongation d'un an de la solution transitoire
- Matériel de soins rémunéré à titre de solution transitoire jusqu'à fin 2014

1er septembre 2017

- Jugement du Tribunal administratif fédéral: Le matériel de soins est compris dans les forfaits de soins.

A partir du 1er octobre 2021, les établissements médico-sociaux et les établissements de Soins à domicile peuvent décompter les produits LiMA directement auprès des caisses-maladie

- Modification de la LaMal:

Les caisses d'assurance-maladie se chargent du financement du matériel de soins, indépendamment du fait qu'il ait été directement utilisé par l'assuré (utilisation personnelle), par un intervenant non professionnel ou une personne soignante (utilisation tierce).

Art. 25a, al. 1, 2^e phrase, et 2, 3^e phrase

¹ ... La rémunération des moyens et appareils diagnostiques ou thérapeutiques utilisés pour les soins est régie par l'art. 52.

² ... La rémunération des moyens et appareils diagnostiques ou thérapeutiques utilisés pour les soins aigus et de transition est régie par l'art. 52.

- Ce que cela signifie:

Les produits LiMA peuvent désormais être décomptés par les prestataires comme les EMS ou les établissements de Soins à domicile à un montant maximal rémunérable (MMR) facturé directement auprès des caisses-maladie ([lien OFSP](#)). C'est ce que l'on appelle le «MMR soins».

Les EMS et établissements de Soins à domicile peuvent facturer le prix d'achat plus un supplément pour couvrir les frais généraux, les coûts supplémentaires étant à la charge du résident/client.

- La déduction du «MMR soins» par rapport au «MMR utilisation personnelle» est d'environ 5 à 25% ([lien vers la LiMA à partir du 1er octobre 21](#)). Exemples:

N° poste LiMA	Description	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Déduction
35.05.03.03.1	Hydropolymères, stériles, 10 x 10 cm, 1 unité	12.05	9.64	-20%
15.01.02.00.1	Produits absorbant contre l'incontinence grave p.a.	1'108.00	831.00	-25%
05.02.02.00.1	Bandage de compression de cheville spécifique	90.00	81.00	-10%

- Les EMS/établissements de Soins à domicile peuvent facturer le prix d'achat plus un supplément encore à définir pour les frais généraux (comme le stockage, le processus de commande, etc.) (communication de l'OFSP). Le montant n'est pas encore défini.
- Si le prix d'achat d'un produits LiMA dépasse le MMR soins avec supplément pour frais généraux, le supplément doit être répercuté au résident (art. 24 al. 3 OPAS)

Tout ce qui figure aujourd'hui (catégorie B) ou demain (catégorie C) dans la LiMA peut être directement facturé par l'EMS auprès des assurances-maladie

Le matériel de soins est réparti en 3 catégories:

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Consommables simples et dispositifs réutilisables	Etendue de la LiMA actuelle	Utilisation professionnelle dans le cadre de soins
Ne peut être attribué à aucun résident/client concret	Produits de la LiMA existante	Les produits qui ne peuvent être utilisés que par le personnel soignant doivent désormais tout d'abord être intégrés à la LiMA
Désinfectant, gants non stériles, masques, stéthoscope,...	Incontinence, plaie,...	TPPN, sets de changement de pansement, solutions de rinçage de plaie conservées,...
Continuent de faire partie des coûts généraux	Facturation directe auprès de l'assurance-maladie au MMR soins	Facturation directe auprès de l'assurance-maladie au MMR réduit
A partir du 1er octobre 2021	A partir du 1er octobre 2021	Période de transition jusqu'au 30.9.2022, jusqu'à cette date selon les règles cantonales.

Les EMS peuvent facturer des produits LiMA (catégorie B et C) avec une certaine facilité

- Si les produits font partie de la prestation de soins, aucune exigence complexe ne s'applique, de sorte que les produits LiMA peuvent être facturés, notamment en cas d'acquisition sur ordonnance.
Seule la prestation de soins doit être prescrite et les produits LiMA utilisés doivent «convenir».
- En cas d'acquisition par le biais d'un EMS/établissement de Soins à domicile, le MMR soins est alors toujours appliqué (art. 49 et 51 OAMal et art. 39 LaMal)
- En cas d'acquisition auprès d'un point de remise qui facture pour l'EMS, les obligations du revendeur selon l'Ordonnance sur les dispositifs médicaux (gestion des ordonnances, décompte de TVA, liberté de choix de l'assuré, etc.) s'appliquent.
La facturation de prix d'achat potentiellement supérieurs par un point de remise (marge revendeur) renforce le risque de dépassement du MMR.

Curaviva/Senesuisse n'ont pas pu négocier de contrat administratif (convention tarifaire sur la base de forfaits) au plan national

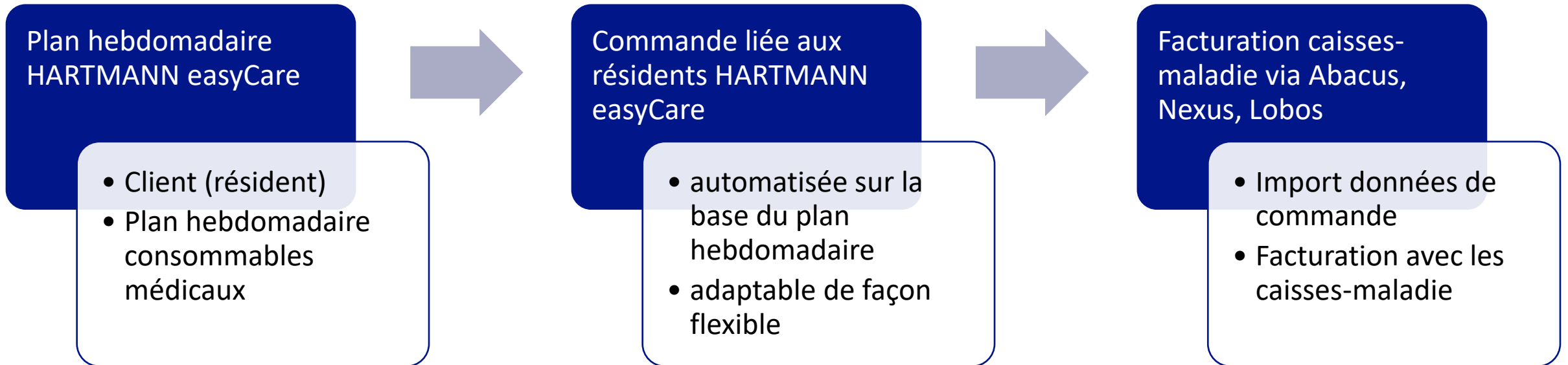
- Curaviva/Senesuisse ont entamé des négociations avec 3 associations/groupes d'assurance maladie (tarifsuisse, HSK/Curafutura et CSS) pour conclure des contrats sur les remboursements forfaitaires
- Ces négociations ont ÉCHOUÉ à l'échelle nationale
- Au niveau cantonal, on ne s'attend pas non plus à ce que les forfaits soient toujours d'actualité.
- Nous en viendrons donc pour une large partie des EMS et établissements de Soins à domicile à une facturation individuelle par résident auprès des caisses-maladie

Acquisition de matériel de soins par résident avec HARTMANN easyCare et interface avec votre logiciel de gestion financière pour une facturation aisée auprès des caisses d'assurance-maladie

Michael Rüger

easyCare

Facturation avec les caisses-maladie en 3 étapes faciles



Live-Demo pour approvisionnement lié aux résidents

www.hartmanneasy.com

Facturation caisses-maladie par Nexus, Abacus, Lobos

- Avec la commande easyCare vous avez la base pour la facturation aux caisses-maladie
- Il n'est plus nécessaire de saisir l'attribution des produits
- La facturation aux caisses-maladie s'effectue comme auparavant dans votre logiciel comptable (comme Nexus, Lobos, Abacus etc.)
- En plus des prestations de soins, il y aura les produits LiMA à facturer

Vue d'ensemble logiciels comptables:

En cas d'intérêt veuillez contacter votre prestataire

	Nexus	Abacus	Lobos
Importer les données de Easy pour la facturation	Interface planifiée pour octobre, à condition qu'il y ait suffisamment de demandes des EMS. Veuillez contacter Nexus.	Interface existante depuis 2019; va être implémentée par l'EMS par Abacus. En cas d'intérêt veuillez contacter votre prestataire de service.	Interface à partir du 01.10.; va être implémentée par l'EMS par Lobos. En cas d'intérêt veuillez contacter Lobos.
Importer les clients (résidents) dans Easy	Interface planifiée pour octobre, à condition qu'il y ait suffisamment de demandes des EMS. Veuillez contacter Nexus.	Interface en développement; va être implémentée par l'EMS. En cas d'intérêt veuillez contacter votre prestataire de service.	Interface à partir du 01.10.; va être implémentée par EMS par Lobos. En cas d'intérêt veuillez contacter Lobos.
Personne de contact	Votre Key Account Manager chez Nexus +41 44 806 11 11	Votre partenaire Abacus Axept: +41 58 871 94 11 Customize: +41 58 226 10 00 Fidigit AG: +41 58 906 16 00 Abraxas: +41 58 660 00 00 BDO: +41 44 444 35 55	M. Dominique Léger +41 44 825 77 77

Recommandation pour les prochains pas

- Clarification interne à l'EMS, si vous aimeriez facturer avec les caisses-maladie, à partir de quand et qui est le coordinateur dans votre établissement
- Feed-back à votre service externe de IVF HARTMANN ou remplir le formulaire en ligne ([lien formulaire](#))
- Utiliser / implémenter easyCare (dès que possible; planifier des formations, saisir les données par résidents & les plans hebdomadaires)
 - pour vous soutenir n'hésitez pas à nous contacter (+41 52 674 32 33 / ivf.care@hartmann.info)
- Informer le fournisseur du logiciel comptable que vous souhaitez une interface avec easyCare pour la facturation ([Lien page d'information avec les coordonnées](#))
- Contrôler la progression (clients saisis, commande par client, interface logiciel comptable et facturation)
 - Conseil: idéalement 1 personne par étage pour l'enregistrement et la surveillance des données clients)
- Documenter et stabiliser le processus de facturation

Liens supplémentaires

- Je souhaite obtenir de plus amples informations sur la révision LiMA et sur HARTMANN easyCare -> [A la page d'information](#)
- J'aimerais commencer tout de suite -> [Directement à HARTMANN easyCare](#)
- Je n'ai pas encore de login pour HARTMANN easy -> [A l'enregistrement](#)
- Je désire de l'aide -> [Au formulaire de conseil](#)

Réponse à vos questions émises

Paula Bonin, Frédéric Franca et Michael Rüger

Questions concernant les nouvelles règles juridiques

- **Puis-je par ex. définir un forfait pour un set de changement de pansement petit, moyen ou grand?**

Seul le matériel répertorié dans la LiMA est actuellement remboursé. Les sets de changement de pansement pourraient éventuellement tomber dans la catégorie C. Jusqu'à présent, ils devaient de manière générale être facturés au résident (sauf en présence de contrats, comme dans le cas du traitement des plaies par pression négative).

- **De quelle manière les remises sur la facturation ultérieure des produits LiMA sont-elles régies?**

Le prix d'achat réel doit être facturé en tenant compte de vos remises (supplément pour frais généraux en sus).

- **Les forfaits s'appliquent-ils?**

La loi permet en théorie la convention d'accords tarifaires sur la base de forfaits. En l'état actuel des connaissances, ces derniers ne seront pas applicables à court et moyen terme. Vous pouvez compter sur la facturation individuelle des produits LiMA pour chaque résident au cours des 1 à 2 prochaines années.

Questions concernant HARTMANN easyCare dans le cadre de la facturation

- **Que se passe-t-il si nous avons recours à différents fournisseurs pour les produits LiMA?**

Les données doivent être consolidées dans le logiciel de gestion financière. Avantage par HARTMANN easyCare: assortiment complet de matériel de soins disponible, même de produits non HARTMANN.

- **Existe-t-il un CD sur les produits à consulter sur le réseau local?**

Non, car travailler avec HARTMANN easyCare, c'est toujours disposer en ligne de la base d'articles actuelle. Des interfaces avec le logiciel de gestion financière permettent aussi de disposer de la base d'articles actuels.

- **Existe-t-il des interfaces avec d'autres systèmes de facturation (comme Lobos ou Nexus)?**

*Quelle interface permet le transfert des données dans notre système (Lobos) et de quoi a-t-on besoin?
Nous travaillons actuellement à l'élaboration de telles interfaces avec Nexus (Domis), Lobos et Abacus. Contactez votre fournisseur de logiciel de gestion financière et indiquez-lui que vous souhaitez une interface avec HARTMANN easyCare.*

Questions concernant HARTMANN easyCare dans le cadre de la facturation

- **De quoi faut-il tenir compte autour du montant maximal rémunérable: est-il possible d'afficher le montant maximal par résident directement lors de la commande?**

HARTMANN easyCare affiche lors de la commande aussi bien votre prix d'achat que le MMR soins.

- **Quels paramètres techniques sont nécessaires chez Lobos afin de permettre le décompte direct auprès de la CAM?**

Nous vous recommandons d'adresser cette question à Lobos. Les données sont fournies par HARTMANN easyCare et la facturation se fait par le biais de votre logiciel de gestion comptable.

- **Temps nécessaire à la saisie des n° de produit LiMA par résident?**

Le numéro de produit LiMA est fourni dans notre base d'articles. Il vous suffit d'attribuer le produit au résident dans le plan hebdomadaire (max. 10 s).



Helps. Cares. Protects.

Merci!
